

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 199

présenté par

M. Monnet, Mme Lebon, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chassaingne, Mme Faucillon,
Mme K/Bidi, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot,
M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE LIMINAIRE

I. – À l'avant-dernière ligne de la dernière colonne du tableau à l'alinéa 2, substituer au montant :

« 26,4 »

le montant :

« 26,6 ».

II. – En conséquence, à la dernière ligne de la même dernière colonne du même tableau du même alinéa 2, substituer au montant :

« 0,2 »

le montant :

« 0,0 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à attirer l'attention sur l'Etablissement Français du Sang, grand absent du PLFSS.